

communiqué de presse

Le droit à l'oubli sur internet est-il illusoire? Conférence-débat organisée par le Forum Montesquieu dans le cadre du cycle « Paroles du droit »

Bordeaux, le 6 octobre 2014

Contact Presse :

Blandine Laccassagne
Direction de la communication
Université de Bordeaux
T 05 40 00 34 87
M 06 46 45 76 56

Mercredi 8 octobre 2014, 18h

École nationale de la magistrature, 10 rue des frères Bonie, Bordeaux
Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles

Le 13 mai 2014, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a consacré « le droit à l'oubli » : un citoyen espagnol trouvait, en tapant son nom et son prénom via Google, des informations datant de 1998 au sujet d'une saisie immobilière. L'arrêt de la CJUE dispose que « l'exploitant d'un moteur de recherche sur Internet est responsable du traitement qu'il effectue des données à caractère personnel qui apparaissent sur des pages web publiées par des tiers » .

En France le droit à l'effacement des données existe. Il est consacré par la loi Informatique et libertés mais ce qui est en jeu ici est l'équilibre à trouver entre le droit des personnes à l'oubli et le droit à l'information du public. Google a reçu 135.000 demandes d'internautes à travers l'Europe portant sur 470.000 URL. Jeudi 25 septembre dernier, le moteur de recherche organisait une réunion publique de son comité consultatif à Paris et réunissait des experts français dans le but de publier un rapport dont la sortie est prévue en janvier 2015.

Entre le droit à l'oubli et le droit à l'information, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pose de nouvelles questions juridiques. Dans quelle mesure la protection des droits fondamentaux nécessite-t-elle d'être repensée dans ce contexte nouveau ? Quel devrait-être l'organisme compétent pour assurer le déréférencement des données personnelles ? Quelles sont les conditions au déréférencement et comment sont-elles définies ? Quel est le rôle de la CNIL et comment s'organise-t-elle au niveau européen ? Est-ce illusoire de croire qu'il est possible de « disparaître » de la toile ?
Tant d'interrogations auxquelles les participants au débat tenteront de répondre

Intervenants :

Maria Gomri, Directrice des affaires juridiques de Google France
Thierry Magnol, Médiateur du journal Sud-Ouest
François Pellegrini, Professeur à l'université de Bordeaux,
Jean Christophe Saint-Pau, Professeur de droit privé, directeur de l'Institut des Sciences criminelles et de la Justice
Débat animé par Marion Paoletti, maître de conférences en science politique à l'université de Bordeaux et Dominique Richard, journaliste à Sud-Ouest.

Cycle de conférences «Paroles du droit»

Menés par des universitaires, avocats et magistrats réputés, ces échanges publics portent sur l'actualité politique, économique ou sociale, dans un double souci de rigueur scientifique et d'ouverture vers la cité. Ils s'adressent aussi bien à des auditeurs avertis, qu'aux étudiants et plus généralement à tous les citoyens curieux des dimensions juridiques de l'actualité.